



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°350/2025

OBJET : STATIONNEMENT INTERDIT EN RAISON D'UN TOURNOI DE PÉTANQUE

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande déposée par Monsieur REVEANE Jean-François président du SPORT BOULES NUITS-SAINT-GEORGES, afin de pouvoir organiser un tournoi de pétanque et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la partie Nord-Ouest du parking des Buttes, au droit du terrain de boules. Le vendredi 12 septembre 2025 à partir de 18H00 jusqu'au samedi 13 septembre 2025 fin de manifestation.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges,
- Monsieur le Responsable de la police municipale,
- Monsieur REVEANE Jean-François président du SPORT BOULES NUITS-SAINT-GEORGES

Fait à NUITS-SAINT-GEORGES le 02 septembre 202

Le Maire,
Alain CARTRON

